

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

2019- premier sem. 2020







































#### **EDITO**

Mesdames et Messieurs,

Espace de dialogue et de solidarités territoriales, outil de coopération singulier entre les treize intercommunalités du sud de la Meurthe-et-Moselle, le syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine a vécu plusieurs évolutions importantes au cours du mandat 2014-2020 qui vient de se terminer.

Fédérées autour du Schéma de Cohérence Territoriale, document de planification stratégique approuvé depuis 2013, les intercommunalités se sont accordées en 2017 pour approfondir leurs coopérations et conduire des actions communes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de mobilités, d'économie, de numérique, de tourisme, d'environnement et d'agriculture.

L'accord politique établi en avril 2017 a permis la transformation du Syndicat mixte de gestion du **SCoT** en **Syndicat** mixte de Multipole Sud Lorraine, la préfigurant constitution la d'un Pôle Métropolitain, permettant de faire converger les politiques publiques essentielles à la qualité de vie sur notre grand territoire.

Début 2019, le syndicat mixte a adopté un programme d'actions opérationnelles pour les années 2019-2020 tenant compte de l'évolution des attentes des intercommunalités membres.

Les objectifs ont été recentrés sur l'appui aux politiques de planification et sur l'apport d'ingénierie sur quelques chantiers ciblés : les énergies renouvelables, les enjeux fonciers pour l'agriculture locale, les services à la mobilité rurale, le développement touristique, la question des Tiers lieux...

Parallèlement, le Schéma de cohérence territoriale a fait l'objet d'une évaluation après 6 ans de mise en œuvre et une procédure de révision vient de débuter.

Le présent rapport d'activités retrace, pour l'année 2019 et le premier semestre de l'année 2020, les principaux acquis de ces travaux.

En cette année particulière de renouvellement électoral, avec le décalage dans la mise en place des nouvelles instances liés à la crise sanitaire, nous espérons que ce document sera utile pour la nouvelle équipe d'élus qui se mettra en place au second semestre 2020.

Nous tenions à remercier chaleureusement l'ensemble des élus qui se sont investis dans les travaux du syndicat mixte durant ces six années et souhaitons pleine réussite à ceux qui vont prendre le relais au sein du comité syndical.

Bonne lecture à tous,

#### **Filipe Pinho**

Président du Syndicat mixte Président de la Communauté de Communes Moselle et Madon



#### Laurent de Gouvion Saint Cyr

1er Vice-président du Syndicat mixte Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (2014-2020)



#### **SOMMAIRE**

## 1. Accompagner les politiques d'urbanisme, suivre et évaluer le SCoT

p. 4

Appui à la mise en œuvre du SCoT

Qualité de l'urbanisme - partenariat CAUE

Mise en place du système d'information géographique et du MOS

Evaluation du SCoT

Lancement de la révision du SCoT

#### 2. | Animer les coopérations territoriales

p. 9

Energies renouvelables

Alimentation

Tourisme

Mobilités

Développement économique Observatoire foncier éco Tiers lieux

#### 3. Mobiliser des ressources au service des 13 intercommunalités

Gouvernance et organisation des instances

p. 18

Equipe technique / présentation des agents

Site web, données et ressources documentaires

Adhésion aux réseaux : Fédé SCOT, GART, InterSCoT ...

Budget

## 1. Accompagner les politiques d'urbanisme, suivre et évaluer le SCoT

#### Appui à la mise en œuvre du SCoT

Le Syndicat mixte Nancy Sud Lorraine est porteur du Schéma de Cohérence Territoriale pour le sud Meurthe-et-Moselle (SCoT Sud54), document approuvé en décembre 2013.

En tant qu'outil de planification, le SCoT Sud54, fondé sur le projet de territoire de la Multipole Sud Lorraine, vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques en matière d'habitat, de mobilité, de préservation de l'environnement et des paysages ou encore de développement d'activités et d'aménagement commercial.

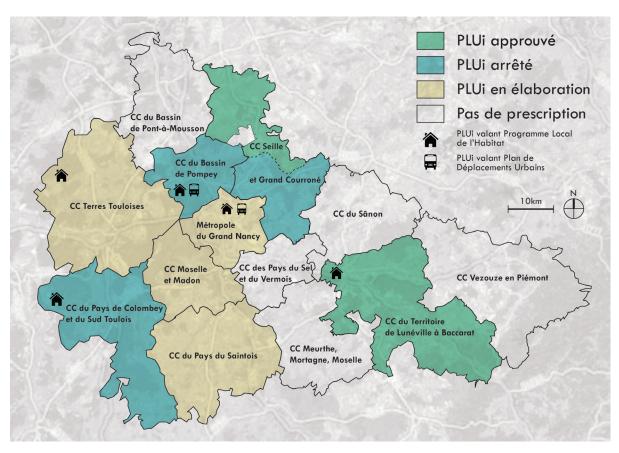
Pour garantir sa mise en œuvre, le Document d'Orientation et d'Objectifs s'impose dans un rapport de compatibilité aux documents de planification tels que les PLUi, PLU et Cartes Communales, à des opérations foncières et d'aménagement (ZAC, lotissements et permis d'aménager de plus de 5000m² de surface de plancher) ou encore aux autorisations d'exploitation commerciales délivrées par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

L'équipe du Syndicat mixte accompagne les communes et EPCI au cours des procédures d'élaboration de leurs documents d'urbanisme, en participant en tant que Personne Publique Associée aux différentes réunions et ateliers s'y rapportant.

Les orientations du SCoT Sud54 ayant été conçues et précisées à l'échelle intercommunale, le PLU intercommunal est l'outil idoine pour définir un projet de territoire traduisant ces objectifs.

Un groupe technique rassemblant les chargés de mission planification des EPCI membres se réunit régulièrement pour échanger sur les procédures d'urbanisme intercommunal et partager les bonnes pratiques.

Au 1er juillet 2020 sur le territoire du Sud54, deux PLUi ont été approuvés, trois sont arrêtés et 4 sont en cours d'élaboration (voir carte ci-dessous).



Au cours de l'année 2019 et du premier semestre 2020, le Syndicat mixte a rendu, en tant que Personne Publique Associée :

- 5 avis afférents à des élaborations de PLU intercommunaux, présentés en Commission Aménagement et lors de Comités Syndicaux
- 35 avis afférents à des élaborations, révisions ou modifications de PLU communaux
- 8 avis relatifs à des permis d'aménager ou permis de construire
- 1 avis relatif à l'élaboration du SCoT de la Région de Sarrebourg.

L'équipe du Syndicat mixte est invitée, en qualité d'expert, à la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Obligatoirement consultée sur des projets ayant pour conséquence une réduction des surfaces agricoles ou naturelles, la CDPENAF est un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des sols.

Les élus du Syndicat mixte Nancy Sud Lorraine disposent également d'un siège à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Cette dernière se réunit pour examiner les projets de création et d'extension d'ensembles commerciaux dont la surface est supérieure ou égale à 1000m², au regard de trois critères : le développement durable, la protection des consommateurs et l'aménagement du territoire. Ces projets doivent également être compatibles avec les orientations du SCoT Sud54 relatives au commerce.

#### Partenariat avec le CAUE de Meurthe-et-Moselle

Initié en 2017, le partenariat entre le Syndicat mixte Nancy Sud Lorraine et le CAUE 54 a été reconduit en 2019 et 2020. L'objectif de ce partenariat est d'accompagner la réflexion des élus sur des projets d'habitat, notamment en milieu rural, pour atteindre les orientations du SCoT en faveur d'un urbanisme de qualité et ainsi améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants du Sud54.

MA COMMUNE À LA CARTE
DES ATELIERS POUR DES PROJETS DE QUALITÉ
- PRÉSENTATION 
MIN VILLAGE EN
2054

CORPAINE

NANC
SUD REMEMBRE SUD

CORPAINE
SUD

CORPAINE
SUD REMEMBRE SUD

CORPAIN

C'est dans cette optique qu'a été conçu « Ma Commune à la Carte », outil d'animation d'ateliers participatifs, développé à l'attention des élus, des techniciens de collectivité et des habitants, permettant de travailler de façon collective et concertée, sur la préfiguration de projets urbains et paysagers de qualité.

Le programme partenarial prévoit la tenue, à l'automne 2020, de deux temps de visio-débats faisant intervenir experts et professionnels impliqués dans l'aménagement du territoire et, au printemps 2021, l'organisation d'une journée 'forum' et d'un voyage d'étude pour approfondir la question de la qualité des aménagements urbains.



télécharger la plaquette de présentation de l'outil

SCoT Sud54 porte un objectif de préservation des ressources foncières naturelles, agricoles forestières et s'en donne les movens grâce à des rèales l'étalement limitant urbain (prioriser l'urbanisation au sein des enveloppes urbaines, définition objectif raisonné de production de logements par secteur, seuil de densité résidentielle à respecter...).

Afin de disposer d'une connaissance fine du rythme d'artificialisation des sols sur le territoire Sud meurthe-et-mosellan, le Syndicat mixte a conçu un Mode d'Occupation des Sols (MOS), outil réalisé au moyen d'un Système d'Information Géographique (SIG), offrant un inventaire exhaustif de la nature des sols et de ses évolutions entre 2010 et 2020.

Ce chantier a été initié au second semestre 2019 avec l'arrivée dans l'équipe technique d'un chargé de mission spécialisé dans les systèmes d'information géographique, Laurent Somma.

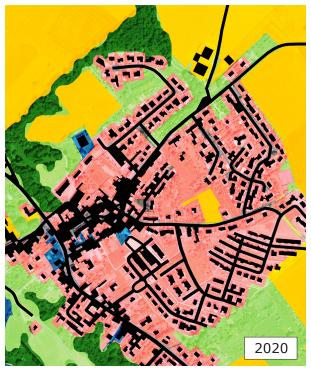
Réalisé grâce à la comparaison entre photographies aériennes de 2010 et de 2020, cet outil alimente les travaux de révision du SCoT en fournissant des données précises et territorialisées sur le rythme et la nature de la consommation foncière au cours de la dernière décennie, fondatrices pour la définition des objectifs du SCoT révisé.

Plus qu'un état des lieux à un instant T, le Mode d'Occupation des Sols permettra de suivre les évolutions foncières futures et de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par le SCoT. Il pourra également, au besoin, fournir des informations aux EPCI membres dans le cadre de l'évaluation de leurs politiques d'aménagement.

Grâce à cette démarche, le Syndicat mixte s'inscrit dans les travaux menés par la plateforme GéoGrandEst, association de l'Etat et de la Région pour mettre en place une coopération régionale autour de l'information géographique.

Outre la mise en place du Mode d'occupation des sols, l'objectif de la mission SIG est de consolider les systèmes d'informations mixte syndicat pour capitaliser et donner accès aux études et ressources documentaires aux intercommunalités membres et aux partenaires une plateforme de visualisation en ligne (webcarto).





Approuvé en 2013, le SCoT Sud54 a fait l'objet d'une évaluation présentée lors du Comité Syndical du 5 octobre 2019. Depuis l'approbation du SCoT en 2013, de nombreuses évolutions ont été constatées, tant sur le plan législatif et réglementaire, avec des modifications importantes sur le contenu et la portée des SCoT, que sur le plan de l'organisation territoriale, de la gouvernance et de l'étendue des territoires composant le Sud Meurthe-et-Moselle.

Ce travail d'évaluation du SCoT a été mené durant l'année 2019 avec l'appui de l'agence SCALEN et la mobilisation des élus et partenaires du syndicat mixte, à travers un questionnaire sur les perceptions et des ateliers territoriaux (juin 2019).

Même si le recul de six années n'est pas suffisant pour repérer des changements majeurs, cette démarche d'évaluation a permis de mettre en évidence quelques tendances fondatrices et des dynamiques favorables.



La mise en place d'actions de coopérations territoriales adossées ลน incontestablement donné une autre projet de dimension au territoire et permis de dépasser le statut de simple règle d'urbanisme. La dynamique doit être prolongée en mettant l'accent sur le portage et le ravonnement institutionnel des travaux pour que ceux-ci drainent efficacement le territoire et prennent une plus grande dimension opérationnelle.

Une montée en gamme progressive des projets de PLU, PLUi a pu être constatée (8 EPCI sur 13 couverts par des PLUI). Les efforts doivent se poursuivre, notamment pour accompagner communes encore dotées de documents d'urbanisme anciens et accompagner les intercommunalités qui n'ont pas encore pris la compétence PLUI à mieux intégrer les politiques d'aménagement. Il faut avancer vers un urbanisme plus prospectif, des aménagements de meilleure qualité, et vers une conscience plus aboutie de la dimension intercommunale du projet de territoire.

Le bilan du document met en avant de nombreuses orientations efficaces (comme les orientations sur les continuités écologiques, le renouvellement urbain, ou encore la consommation d'espace). D'autres dispositions pourraient être revues pour respecter les nouvelles exigences juridiques, pour compléter le document, pour s'adapter à la situation du territoire ou simplement parfois pour plus de clarté des orientations (comme l'orientation sur les implantations commerciales, ou sur le développement des zones d'activités). Certains thèmes pourraient également être renforcés pour être mieux appropriés et mieux déclinés dans le projet du territoire et son animation : la mobilité, le devenir des centresvilles et centres bourgs, l'alimentation, les transitions écologiques, énergétiques et climatiques.

télécharger le rapport d'évaluation du SCoT

La mise en révision du SCoT a été décidée en comité syndical de décembre 2019.

Le premier semestre 2020 a été consacré à l'actualisation du diagnostic du territoire et à la préparation des supports qui seront proposés à la concertation et au débat au sein des instances du syndicat mixte.

L'agence SCALEN a été missionnée depuis début janvier pour accompagner le syndicat mixte dans cette procédure de révision.

L'objectif de ce premier semestre est de produire une synthèse du diagnostic et des grands enjeux du territoire à 20 ans.

Suite à la consultation lancée fin février, le bureau d'études ECOVIA a été retenu pour accompagner l'évaluation environnementale du SCoT et aider à la définition des enjeux territoriaux en matière d'environnement.

Ces éléments viendront alimenter les futurs échanges au sein des instances du syndicat mixte et avec les partenaires du territoire en vue de produire le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Concernant la concertation, le syndicat mixte a mobilisé l'expertise de CartoDébat, start up nancéenne spécialisée dans le débat public numérique.

Cette collaboration va permettre, à partir d'une plate-forme de contribution en ligne :

- D'organiser le recueil et l'expression des points de vue d'habitants et d'acteurs du territoire sur les enjeux du SCoT.
- De concevoir un espace de restitution de ces points de vue et des échanges en réunions publiques, ateliers avec les partenaires et débats dans les instances du syndicat mixte.
- D'illustrer et d'expliquer comment les choix seront faits à chaque étape de la révision.

Sur le plan règlementaire, le Code de l'urbanisme a été modifié par deux ordonnances prévues par la loi ELAN (modernisation des SCoT et de la hiérarchie des normes en matière de planification).

Une procédure spécifique sera prévue pour les territoires comme le nôtre qui ont déjà engagé la révision du SCoT, afin qu'ils puissent tenir compte des nouvelles dispositions de ces ordonnances.

	Engagement de la révision															Approbation du SCoT			
	2019				2020			2021			2022				2023				
T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
				2 ans de travaux: Webinaires, appropriation des enjeux, association des partenaires, plate-forme de contribution et de participation, rencontres territoriales, élaboration des orientations  Consultations (3 mois) puis Enquête publique (1 mois)															

#### **Comment s'informer ? Comment participer ?**

Le site internet du Syndicat Mixte <u>www.nancysudlorraine.fr</u> permettra un accès aux éléments du dossier de concertation ; le dossier sera enrichi au fur et à mesure de l'avancée des études et de l'élaboration des documents du SCoT révisé. Vous y trouverez d'ores et déjà le rapport portant sur l'évaluation du SCoT 2013-2019 et la délibération prescrivant la révision et fixant ses objectifs.

La mise en place prochaine de la plate-forme de visualisation et de contribution en ligne aux échanges et points de débat à chaque étape pour élargir la participation des élus des communes, des acteurs du territoire et des citoyens.

La Fédération nationale des SCOT a produit récemment <u>4 clips vidéo</u> pour comprendre les politiques de planification et d'urbanisme et le rôle du SCoT.

#### 2. Animer les coopérations territoriales

#### Mobilité

Le plan d'actions 2019-2020 en matière de mobilité prévoyait de centrer les travaux de la Multipole autour de 4 axes qui ont fait l'objet de la signature d'une convention de partenariat avec la Région Grand Est.

## Favoriser les expérimentations de services innovants à la mobilité en milieu peu dense

Fin 2018, le syndicat mixte a accompagné la réponse à l'appel à projet France Mobilités porté par le PETR du Pays Lunévillois pour le projet MOBILIS. Ce projet a été retenu et le syndicat mixte s'est engagé à favoriser la diffusion et le partage d'information entre intercommunalités sur les expérimentations menées dans le cadre de ce projet.

Il s'agit de la mise en place d'un bouquet de services à la mobilité en milieu rural avec :

- Une solution de covoiturage dynamique pour les déplacements domicile-travail, avec une plate-forme de mise en relation et un soutien financier aux covoitureurs ;
- Un outil de gestion d'un service d'autopartage en milieu rural, avec mise à disposition de véhicules électriques , proposé par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ;
- Un service de Mobilité solidaire pour les personnes n'ayant pas accès à d'autres offres.

La commission mobilité et le comité technique permettent de faire régulièrement le point d'avancement sur les initiatives en matière de mobilité partagées (covoiturage, autopartage, mobilité solidaire) et sur les mobilités actives (plan vélo, schéma de mobilité actives...) sur chaque territoire.





Pour favoriser ces expérimentations, il a été convenu de mettre en place un dispositif de soutien financier. Les statuts du syndicat mixte ont fait l'objet d'une modification pour permettre d'apporter une subvention à d'autres structures publiques.

L'objectif est d'accompagner financièrement les projets ayant besoin d'une impulsion au démarrage. Cette démarche favorise la solidarité territoriale entre les 13 intercommunalités puisque ce fonds de soutien est abondé par les cotisations de chaque EPCI. Pour le moment aucun projet n'a été soutenu dans ce cadre.

#### Vers un plan de mobilité rurale

Initialement, il était envisagé d'élaborer un plan de mobilité rurale pour fixer des objectifs communs à moyen terme pour développer des services et solutions de mobilité en milieu rural en complémentarité des démarches existantes en milieu urbain. Le plan de mobilité rurale prévu par la loi de transition écologique de 2015 a été réformé par la loi d'orientations des mobilités et devient « plan de mobilité simplifié ». Son élaboration est désormais du ressort des AOM qui peuvent déléguer son élaboration au syndicat mixte, si elles le souhaitent. Cette question sera abordée au début du prochain mandat.

Parallèlement, les élus du syndicat mixte ont souhaité activer une démarche plus opérationnelle en travaillant sur le potentiel de développement des Tiers-lieux sur l'ensemble du territoire, afin d'organiser un maillage territorial cohérent avec une offre d'espace de travail partagés,

de télétravail et de services permettant de maîtriser voire de limiter les déplacements domicile-travail.

### Accompagner la montée en puissance de nouvelles AOM dans le Sud 54

Depuis 2018, 10 intercommunalités sur 13 exercent la compétence Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) ou l'ont délégué au PETR. Les communautés de communes rurales du Saintois, de Seille et Grand Couronné et du Pays de Colombey et du Sud Toulois n'ont pas cette compétence, même si chacune intervient pour développer des services à la mobilité et prendre en compte les besoins des ménages non motorisés (Transport à la demande, mobilité solidaire...)

La principale difficulté d'une prise de compétence AOM est de nature budgétaire, le produit potentiel du « Versement transport » perçu sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés étant très faible sur les territoires ruraux. Cela ne permet pas d'envisager la mise en place de services réguliers de transport de voyageurs.

Le syndicat mixte a mobilisé de l'ingénierie pour accompagner la réflexion des élus de ces trois intercommunalités. Un atelier d'échanges a été organisé en février 2020 avec MENSIA Conseils pour analyser les conséquences de la loi d'orientations des mobilités pour ces trois intercommunalités.

Compte tenu de la LOM, les intercommunalités non AOM devront se prononcer avant le 31 mars 2021 sur la prise de compétence ou sur son transfert de droit à la Région Grand Est.



## Contribuer à la dynamique d'intermodalité

Dans la continuité des études réalisées sur le fonctionnement et les possibilités d'aménagement autour des gares et haltes en 2017 et 2018, le syndicat mixte a conduit deux études pour approfondir les besoins et potentiels d'aménagement autour de la gare de Blainville-Damelevières et de la halte de Igney-Avricourt.

Ces études ont été réalisées par l'Agence SCALEN et ont fait l'objet d'un échange partenarial sur les attentes et d'une restitution avec les communes et les communautés de communes concernées, le PETR du Lunévillois et les services de la Région et de la SNCF. Elles ont permis de confirmer l'opportunité de concevoir des projets d'aménagement multimodaux et de fournir des éléments préparatoires autour de ces deux sites pour le PETR du Lunévillois et les acteurs locaux.

D'autres études similaires avaient été réalisées en 2018 sur les gares de Baccarat, de Dieulouard et de Toul.

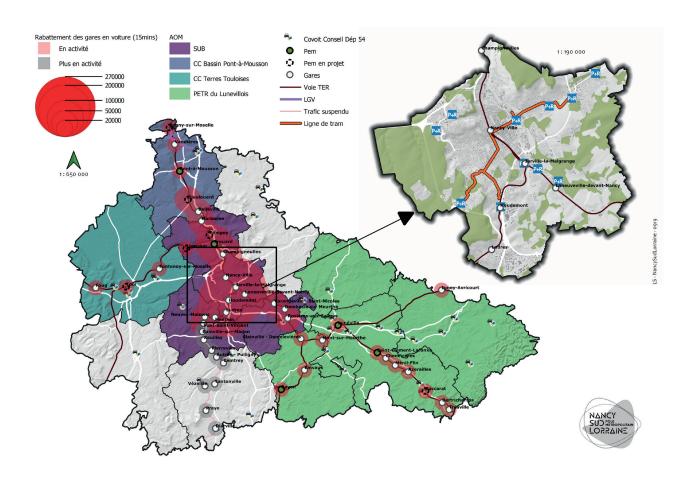
Le syndicat mixte dispose d'une base de connaissances et de données disponibles pour accompagner les projets des intercommunalités en matière d'intermodalité.

### Bilan et perspectives des coopérations en matière de mobilité

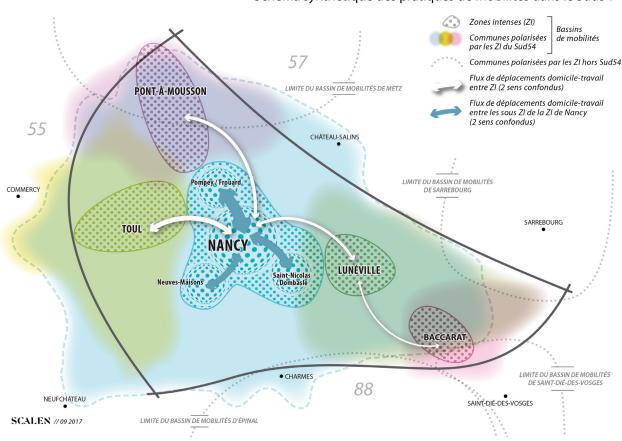
Dans la continuité de l'évaluation du SCoT, en fin d'année 2019, les élus de la commission mobilité ont souhaité organiser un Atelier d'échanges pour faire le bilan des acquis du mandat 2014-2020 et tracer les perspectives.

Cet atelier a eu lieu le 30 janvier et a été animé par MENSIA Conseils. Il a permis de réaliser une synthèse actualisée des études sur l'organisation des offres de transports, la connaissance des pratiques de mobilité et les interrelations entre les sous bassins de mobilité, à l'échelle du bassin de vie. Il a également apporté des éclairages sur les opportunités ouvertes par la Loi d'orientations des mobilités promulguée fin 2019.

télécharger le support de l'atelier mobilité du 30 janvier 2020







#### **Energies renouvelables**



Début 2019, le syndicat mixte a engagé une étude-action relative à la transition énergétique. Cette mission a été confiée à la SCET, société de conseil et d'appui aux territoires. Elle comprenait deux volets : d'une part, l'étude des potentiels en énergies renouvelables de notre territoire et d'autre part la mobilisation des moyens en ingénierie pour accompagner le développement des projets.

Cette démarche a reçu le soutien financier de l'ADEME et a contribué à l'élaboration des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) pour les intercommunalités qui s'y sont engagées.

Le premier volet de la démarche a permis de démontrer le potentiel de production du territoire Sud54 en matière d'énergies renouvelables par filière (solaire thermique et photovoltaïque, géothermie, éolien, bois biomasse, méthanisation, chaleur fatale, hydraulique...) et les marges de progression pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique.

Ce que l'on peut retenir de l'étude :

- Une intégration des ENR dans la consommation d'énergie de l'ordre de 7% (sous la moyenne régionale, 19,5% sur la Région Grand Est);
- Un écosystème d'acteurs important sur le développement des ENR. Les collectivités ont un rôle important à jouer pour un développement des EnR intégré à leurs enjeux globaux de développement économiques et de transition écologique.
- Pour se rapprocher d'un territoire à énergie positive il faudrait multiplier par 4 la production d'ENR par rapport à 2016 et diviser par deux la consommation à horizon 2050 (par rapport à 2016).

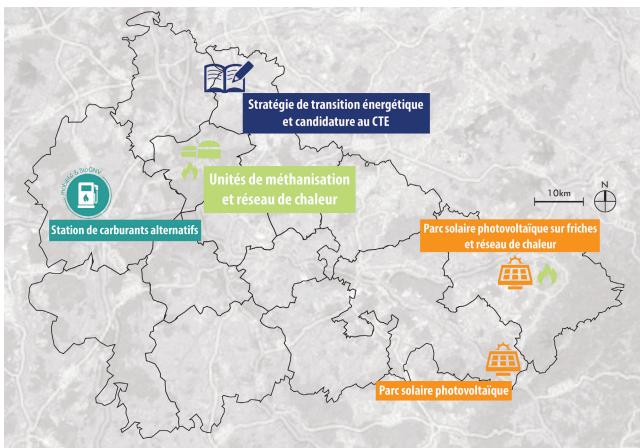
Consulter les résultats de l'étude ENR

Le second volet de la démarche a permis d'accompagner en ingénierie au moins 8 projets stratégiques ou opérationnels relatifs aux ENR, sous la forme de journées d'expertise ciblée. Plus d'une quinzaine d'idées ou de projets ont fait l'objet d'une analyse préalable par le prestataire avant mobilisation de ces journées d'expertise.

L'intérêt de ce volet « expertise » est également de renforcer les savoir-faire et permettre un partage d'expériences, de méthodes et d'outils entre les techniciens des intercommunalités et des Pays / PETR, dans le cadre du comité technique qui se réunit régulièrement.

- Appel à Manifestation d'Intérêt pour un parc solaire photovoltaïque sur la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat : expertise juridique sur le projet, méthode d'analyse des réponses et aide technique pour la sélection du meilleur candidat.
- Etude de faisabilité sur la méthanisation sur la CC du Bassin de Pompey : aide à la préparation du cahier des charges et à l'analyse technique des offres reçues.

- Appel à projets pour la construction et l'exploitation d'une station de carburants alternatifs (dont BioGNV) pour la CC Terres Touloises : expertise juridique et technique de l'Appel à projets
- Accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie de transition énergétique et préparation du CTE pour le PETR Val de Lorraine : entretiens, animation d'ateliers, synthèse et aide à la définition d'orientations.
- Installation d'un parc photovoltaïque sur une friche industrielle sur la CC Vezouze en Piémont : expertise juridique sur un projet de bail emphytéotique.
- Préfiguration d'un réseau de chaleur sur la CC Vezouze en Piémont : étude des modèles juridiques de développement, orientations méthodologiques et stratégiques pour le développement du réseau.
- Marché pour une étude stratégique sur le développement de réseaux de chaleur sur la CC du Bassin de Pompey : aide à la rédaction du cahier des charges, stratégie de commande et accompagnement au choix d'une structure.



Chaque support d'accompagnement qui peut être utile au développement de projets de production d'ENR similaires sur le périmètre de la Multipole peut être communiqué.

#### **Alimentation**

Dans le cadre des travaux du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Sud Meurthe-et-Moselle, le syndicat mixte a poursuivi l'étude initiée en 2018 visant à mieux faire converger l'offre et la demande de produits agricoles et agro-alimentaires locaux.

Cette démarche avait pour objectifs :

- de caractériser la chaîne logistique alimentaire sur le périmètre de la Multipole : filières, acteurs, enjeux, volumes
- de déterminer les effets leviers pouvant être mis en place par les collectivités pour un meilleur approvisionnement de produits agricoles de proximité (infrastructure, solution logistique, commercialisation)
- d'étudier les possibilités de mobilisation et de valorisation du foncier agricole à travers les outils de planification de l'urbanisme.

La mission a été confiée aux cabinets Blezat consulting, Urbicand et à l'association Terres en villes. Le syndicat mixte a animé plusieurs ateliers d'échanges avec les partenaires du Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le cadre de cette étude (printemps 2019).

Une synthèse de l'étude a été présentée au comité de pilotage du PAT en septembre.

Le syndicat mixte a également organisé une ½ journée d'animation sur les enjeux fonciers pour l'agriculture de proximité à Pierre la Treiche, dans le cadre de la semaine de l'alimentation durable en octobre 2019.





Télécharger les livrables de la mission

#### **Tourisme**

Le syndicat mixte et la Métropole du Grand Nancy ont conduit une étude pour la définition d'une stratégie de développement touristique qui s'est conclue en avril 2019. Le comité syndical a validé les principaux axes de cette stratégie.

Elle marque la volonté commune de travailler l'attractivité et de développer l'économie touristique sans remplacer les stratégies propres aux intercommunalités (ou aux Pays) et leurs Offices du tourisme.

Le syndicat mixte est positionné comme animateur de la démarche mais n'a pas vocation à développer une nouvelle entité touristique, ni à se doter de moyens importants dans ce domaine. Il assure l'animation des échanges et s'appuie sur les compétences existantes au sein des offices de tourisme ou des intercommunalités en matière de développement touristique (Comité de pilotage et comité technique).

Pour concrétiser cette stratégie deux actions ont été entreprises en 2019 :

• Organisation d'un stand commun « Nancy Sud Lorraine », rassemblant tous les offices de tourisme et intercommunalités à la Foire Internationale de Nancy 2019.

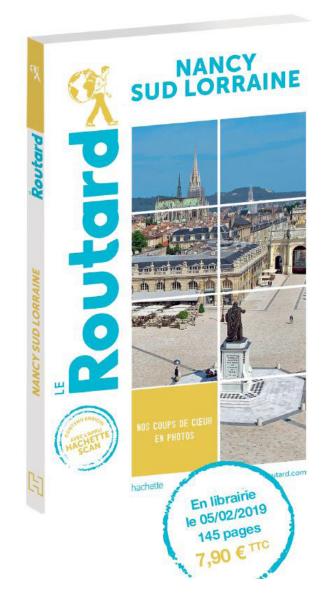
Cette action, réalisée du 29 mai au 10 juin en partenariat avec Destination Nancy, a permis de sensibiliser les publics locaux aux offres touristiques du territoire (visiteurs de la foire internationale) et consolider les liens entre les professionnels des différentes structures.

• La préparation de l'édition du *Guide* du Routard Nancy Sud Lorraine sorti en février 2020. Un partenariat a été établi avec les éditions Hachette sous l'égide de l'association nationale des Pays et Pôles territoriaux (ANPP). L'ensemble des intercommunalités et offices de tourisme a été associé à la rédaction et à la relecture du guide. Le syndicat mixte a animé le partenariat et financé la publication de 20 000 exemplaires qui ont été remis aux intercommunalités et aux offices de tourisme pour une diffusion élargie sur l'ensemble du territoire et dans le cadre de leurs actions de promotion.

La conférence de presse de lancement s'est déroulée le 6 février 2020 à la brasserie l'Excelsior à Nancy, en présence du fondateur du Guide du Routard Philippe Gloaguen et de nombreux élus du territoire.

Plusieurs collectivités ont apporté leur soutien financier à l'opération en achetant un encart promotionnel : Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, Destination Nancy, communauté de communes et offices du tourisme du Bassin de Pompey et du Bassin de Pont-à-Mousson, Villes de Toul et de Lunéville, association des Beaux villages lorrains).

Ce Guide du Routard démontre bien la diversité et la complémentarité des offres touristiques à l'échelle du bassin de vie et la capacité des acteurs touristiques à travailler ensemble sur un objet commun. Il constitue un outil levier pour valoriser ces offres auprès des habitants du territoire.





#### Coopérations en matière de développment économique

#### • Observatoire du foncier économique

En 2019, le syndicat mixte a mobilisé les agences de développement SCALEN et ADTL pour accompagner la réalisation d'un observatoire du foncier d'activités économiques.

Cet observatoire constitue une première étape pour consolider les coopérations en matière de développement économique. Il découle des travaux sur la stratégie commune de développement économique en 2017-2018.

Il s'agit de répondre à trois grands objectifs :

- Faciliter l'accompagnement à l'implantation et au développement des entreprises ;
- Accompagner les territoires dans leurs stratégies de développement économique et d'optimisation des zones d'activités ;
- Renforcer les moyens de suivi des consommations foncières à vocation économique et consolider la stratégie d'optimisation foncière portée par le SCoT.

La réalisation du projet a été programmée en deux étapes :

- La première étape (en cours d'achèvement durant l'été 2020) a permis de réaliser une « web cartographie » permettant de visualiser et caractériser la centaine de ZAE du territoire et leur état de commercialisation. Cette web carto sera accessible prochainement en accès sécurisé aux membres du syndicat mixte.
- La 2e étape, envisagée à partir du 2e semestre 2020, permettra d'enrichir la base de données sur les sites identifiés (informations à la parcelle sur les données d'occupation, règles d'urbanisme, prix de cession, emplois, secteurs d'activités, les données financières et fiscales...) et sur les évolutions des surfaces à vocation économiques (superficies et typologies de biens commercialisés, densité...) en élargissant si possible le spectre d'analyse avec les friches.



## Etude sur le développement des Tiers-lieux

« [Les Tiers-Lieux] sont les lieux des transformations du travail, de la transition écologique, favorisent l'apprentissage de pair à pair, la créativité et les projets collectifs tout en offrant convivialité et flexibilité ».

Définition de l'Appel à manifestation d'intérêt « Fabriques des Territoires »

Le syndicat mixte a lancé, au début de l'année 2020, une étude visant à déterminer le potentiel et les conditions de développement des Tiers-Lieux à l'échelle du Sud Meurthe-et-Moselle, confiée au cabinet TACTIS.

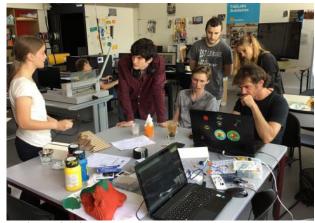
Dans cette démarche, les Tiers lieux sont envisagés prioritairement comme leviers de développement économique mais avec une définition large : des espaces d'activités mixtes et ouverts permettant le travail partagé, le télétravail, la rencontre et l'échange entre acteurs, favorisant la créativité et l'innovation sociale, offrant des services à différents publics (salariés, entrepreneurs, personnes en formation, associatifs, particuliers...), notamment des services numériques de proximité.

Répondant aux engagements du syndicat mixte pour la mobilité durable, avec pour perspective de limiter voire réduire les besoins de déplacements, cette étude vise également à consolider les coopérations en matière de développement économique entre les intercommunalités.

Lors du premier semestre 2020, un état des lieux des dynamiques et des projets de tiers-lieux sur le Sud 54 a été réalisé (voir carte ci-dessous), complété par une analyse de la demande et des besoins à l'échelle de chaque intercommunalité.

Ces premières étapes de l'étude ont fait émerger une culture commune autour des Tiers-Lieux sur le Sud54 et ont permis le partage d'expériences entre gestionnaires de Tiers-Lieux, techniciens territoriaux et porteurs de projets, s'inscrivant pleinement dans la logique de coopération territoriale portée par la Multipole. Le deuxième semestre 2020 verra la réalisation des dernières étapes de l'étude, permettant d'associer les besoins et les offres en matière de tiers-lieux à la demande potentielle, à partir de scénarios de développement, tout en identifiant les possibilités de mutualisation et les dispositifs financiers de soutien.

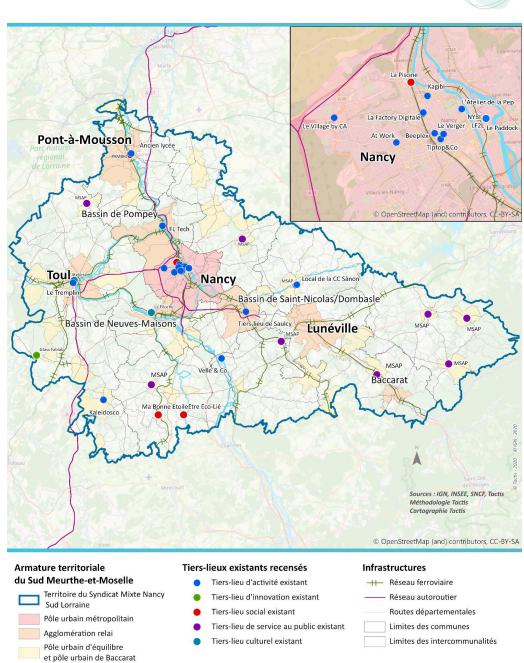
Enfin, cette étude permettra de concevoir un schéma de développement des Tiers-lieux et d'organisation des moyens d'animation et de mises en réseaux des initiatives, sur le sud meurthe-et-mosellan.



@GlassFabLab

#### Recensement des tiers-lieux existants sur le territoire





#### 3. Mobiliser des ressources au service des 13 intercommunalités

La modification statutaire de 2017 et le programme d'actions 2019-2020 fixent l'ambition que le syndicat mixte constitue un véritable lieu ressource pour les 13 intercommunalités pour progresser ensemble sur les politiques publiques d'urbanisme, de mobilité, de développement économique, d'environnement ou d'agriculture.

## **Gouvernance** et organisation des instances

Réunis en comité syndical, en bureau, en commission ou en groupe de travail spécifique, les élus, les directeurs ou chargés de mission des intercommunalités se rencontrent régulièrement pour échanger, partager et renforcer leurs partenariats.

Les trois Pays ou PETR du Pays du Lunévillois, de Terres de Lorraine et du Val de Lorraine sont également associés aux différentes instances politiques et techniques.

De même, le syndicat mixte travaille en relation avec les représentants du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, de la Région Grand Est et de l'Etat selon les sujets. L'instance décisionnelle : le comité syndical

Le comité syndical compte 84 délégués titulaires et 38 suppléants.

Ces élus sont désignés par les intercommunalités membres du syndicat mixte. Le nombre de représentants dépend du nombre d'habitants de l'intercommunalité (de 2 représentants pour la CC du Sânon à 29 pour la Métropole du Grand Nancy). En 2019, le comité syndical s'est réuni à 5 reprises.

Le bureau syndical, composé du Président et des 7 Vice-présidents élargi aux Présidents des intercommunalités s'est réuni à 7 reprises en 2019.

#### **Equipe technique**

Depuis le printemps 2019 l'équipe technique est composée de 5 agents :

- Thibault VALOIS, directeur
- Il intervient sur la préparation des instances et la relation avec les élus, le pilotage et la mise en œuvre du programme d'actions, l'animation de la révision du SCoT et les dossiers liés à la mobilité, au développement économique et au tourisme.
- Christelle KENTZINGER, assistante de direction

Elle intervient sur l'organisation des instances, la gestion administrative et budgétaire de la structure.

#### **Site internet**

En juin 2019, le nouveau site web www.nancysudlorraine.fr a été mis en ligne. Il permet de donner accès à toutes les informations utiles pour suivre les travaux du syndicat mixte.

• Anthony DECHANET, chef de projet Il intervient sur l'évaluation et la révision du SCoT, le suivi de la concertation et sur les questions d'énergies renouvelables,

d'alimentation, de mobilité.

• Lucas BERTRAND, chargé de mission planification

Il intervient sur l'appui à la mise en œuvre du SCoT et sur les thématiques : qualité urbaine, aménagement commercial, Tierslieux, bourgs centres, habitat.

• Laurent SOMMA, chargé de mission système d'information géographique

Il intervient sur la gestion et la valorisation des bases de données, le suivi des indicateurs du SCoT et sur les thématiques liées à l'environnement et à la biodiversité.

#### Adhésion aux réseaux

#### La Fédération des SCoT

Le syndicat mixte est adhérent à la Fédération nationale des SCoT, association nationale des élus de SCoT qui offre une assistance juridique, des formations et des ressources en matière de planification stratégique pour ses adhérents.

En 2019, le syndicat mixte a contribué à une table ronde des Rencontres Nationales des SCoT qui se sont déroulées à Metz en juin sur le thème des Transitions.

En 2020, l'équipe du syndicat mixte a participé à l'organisation de la Rencontre régionale des SCoT du Grand Est-Bourgogne Franche-Comté, à l'INSET de Nancy, sur le thème de la Lutte contre l'artificialisation des sols.

#### L'InterSCoT du Sillon Iorrain

Le syndicat mixte anime les travaux de l'InterSCoT du sillon lorrain. C'est une instance informelle qui regroupe les 5 syndicats de SCoT sur l'espace du sillon lorrain : aux côtés du SCoT sud54 ; les SCoT des Vosges centrales, SCoT Nord54, SCoT de l'agglomération messine, SCoT de l'agglomération thionvilloise.

Début 2019, l'InterSCoT a travaillé à la rédaction d'un avis conjoint sur le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dont le projet venait d'être arrêté par la Région Grand Est. Cela a permis de faire valoir quelques interrogations communes sur les règles proposées par le SRADDET en matière de préservation du foncier et de lutte contre l'artificialisation des sols.

En janvier 2020, une réunion des 5 présidents de SCoT s'est tenue à Tomblaine et a permis d'initier un programme de travail commun sur les questions de mobilité.

Le syndicat mixte adhère également au Groupement des autorités organisatrices des Transports (GART) et à Citoyens et territoires Grand Est, réseau régional des acteurs du développement territorial.

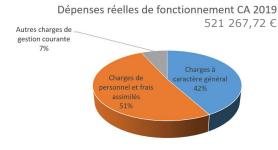
#### **Budget**

Les ressources budgétaires du syndicat mixte correspondent aux cotisations versées par les 13 intercommunalités membres et aux subventions reçues pour la mise en œuvre de projets spécifiques.

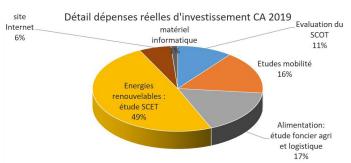
produit annuel des cotisations des intercommunalités est de 720 000 €. Cela correspond à une clé de répartition du tenant compte pour 1/3 revenu moyen / habitant, pour 1/3 de la richesse du bloc communal (Potentiel financier agrégé PFIA 2019) et pour 1/3 de la population de l'intercommunalité.

#### Compte administratif 2019 :

Fonctionnement	
Total dépenses 2019	766 720,04
Total recettes 2019	1 031 719,31
Résultat CA 2019	+ 264 999,27









Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine
9 rue Gustave SIMON - 54000 NANCY
tel. 03.83.27.91.89
www.nancysudlorraine.fr